

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 JANVIER 2017**

GD/CJ n° 2017/02

Objet de la délibération :

Avance de trésorerie de  
50 000 € au Syndicat  
Intercommunal de la  
Chevalerie

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 05

Votants : 27

Date de la convocation :  
10/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Etaient présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Franck DUCOUTUMANY, Sébastien RITTNER, Robert STECK, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Eric ROYNEL

**Absents Excusés :**

Jean JOSEPH, Pouvoir F. RAMOND  
Rosane BASSEZ, Pouvoir M. GAUTIER  
Flavien BLANCHARD, Pouvoir B. BONVIN  
Arnaud BEAUFORT, Pouvoir F. BELHOMME  
Isabelle MARCHAND, Pouvoir B. ESTAMPE  
Nathalie VAN CAPPEL

**Absent :**

Didier PHILIPPE

Secrétaire de séance : Lydie QUAGLIARELLA

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que le Syndicat Intercommunal de la Chevalerie a un besoin de trésorerie pour faire face à ses dépenses courantes et aux frais de personnel (5 agents de service à temps complet).

Il y a lieu de lui avancer la somme de 50 000 € qui sera déduite de la participation financière 2017.

Accord du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la  
date du  
et publié le

FAIT ET DELIBERE A Epernon, 16 janvier 2017

Le Maire,  
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170116-D2017\_01\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2017

Publication : 24/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation